

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'AMBULANCIER DE CLASSE NORMALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

ANNEE 2025

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

	Date Arrivée	Contrôle
Cadre réservé à l'Administration		

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M Mme

NOM : Prénom(s).....

NOM de jeune fille :

Nationalité :

Date de naissance : Commune de Naissance :

Département ou Pays de Naissance :

Adresse postale :

Code Postal..... Ville:.....

Courriel :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

FONCTION ACTUELLE EXERCÉE :

Nom de l'employeur et Adresse :

.....

Je soussigné(e) (prénom, nom) :.....

- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à : le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé)

DIPLOMES OU TITRES OBTENUS

(avec indication de lieu et de l'année d'obtention)

(Copie diplômes à fournir)

INTITULE	ANNEE D'OBTENTION	LIEU

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVIES

(inscrire les formations suivies)

(Joindre les justificatifs)

INTITULE DES FORMATIONS	ORGANISME	ANNEE	NOMBRE DE JOURS

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(Copie de la fiche de poste actuelle à fournir)

Nom et Coordonnées de l'employeur	Fonction(s) exercée(s) et description des activités et des missions	Période d'emploi (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)	Quotité de travail (temps complet ou partiel en %)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

souhaite me présenter au concours externe d'Ambulancier de classe normale.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Article 441-6 du code pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

A....., le.....

Signature du demandeur (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

NOTICE EXPLICATIVE

Concours externe sur titres d'Ambulancier

Lieu des épreuves : CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE – Site de Quimper

Nombre de postes : 5

Date de clôture des candidatures : 13 janvier 2025

Admission : à partir du 13 février 2025 (Information donnée à titre indicatif).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

Conditions d'Inscription

Les candidats doivent remplir :

- les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) :
 - être de nationalité française ou d'Etat membre de l'Union Européenne
 - jouir de ses droits civiques
 - ne pas avoir de mentions incompatibles à l'exercice des fonctions sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire
 - se trouver en position régulière vis-à-vis du code du service national
 - remplir les conditions d'aptitude au plan médical, en particulier, être à jour de ses vaccinations (conformément aux articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3 du Code général de la fonction publique)
- et être titulaires :
 - du diplôme d'État d'ambulancier mentionné à l'article D.4393-1 du code de la santé publique
 - et du permis de conduire de catégorie B ainsi que, lorsque les caractéristiques des véhicules dont dispose l'établissement recruteur le justifient, du permis de conduire de catégorie C ou D.

Nature des Epreuves

Admissibilité A compter du 14/01/2025	Admission à partir du 13/02/2025
Examen des dossiers de candidature.	Le jury établit la liste des candidats admis après examen des dossiers de candidature et délibération. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

N.B. : Les candidats ayant satisfait aux épreuves du concours sur titres sont déclarés admis sous réserve de produire l'attestation et, le cas échéant, l'avis médical mentionnés aux II et III de l'article R. 221-10 du code de la route, obtenus dans les conditions prévues par l'article R. 221-11 du même code, et de satisfaire à un examen psychotechnique qui vérifie leur coordination et leurs réflexes psychomoteurs.

Composition du Jury

Le jury du concours sur titres prévu à l'article 6 de l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière sera composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, Président,
- 2° Un agent de catégorie A en fonction au sein de l'établissement organisant le concours,
- 3° Deux agents de catégorie B assurant des fonctions d'encadrement, dont un au moins assurant des fonctions d'encadrement ou d'expertise dans la spécialité concernée, le cas échéant, en fonctions dans l'établissement organisateur du recrutement ou, à défaut, en fonctions dans un établissement mentionné à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée du département.

Documents à Fournir

Les candidats doivent fournir **en 3 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- le dossier d'inscription (pages 1 à 5)
- la copie du diplôme d'État d'Ambulancier
- un justificatif des formations suivies
- les permis en cours de validité (B, C ou D)
- la copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne
- le cas échéant, un état justifiant de leur situation au regard du service militaire ou de la journée de préparation à la défense.

A noter que le casier judiciaire n° 2 sera demandé directement par la DRH au service national des casiers judiciaires.

Présentation du Dossier de Candidature

Le dossier de candidature devra être transmis non relié non agrafé, par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).